

Assemblées des États membres de l'OMPI

**Cinquante et unième série de réunions
Genève, 23 septembre – 2 octobre 2013**

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES BUREAUX EXTÉRIEURS

Additif

Le paragraphe 162 du document A/51/INF/6 doit être modifié comme suit :

162. Un bureau extérieur en Fédération de Russie présenterait de très nombreux avantages en termes de renforcement de la participation du pays aux systèmes mondiaux de propriété intellectuelle administrés par l'OMPI, car il permettrait à l'Organisation non seulement de desservir plus efficacement la Fédération de Russie, mais également de renforcer les capacités en matière d'utilisation de la propriété intellectuelle dans ce pays.

[Fin du document]